

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1839 11 août 2011

SOMMAIRE

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l 88234	Durillon S.A
Agriculture Investment Company S.A 88235	Durillon S.A 88266
AJR Participations S.A88243	Ecogarden OG88269
Alchemy Finance Holding S.A., SPF 88243	Ecotranslux Sàrl88269
Audere Lux S.A	Edilco SA88271
Aztiq Pharma Management S.A 88234	Edison Investissements SPF S.A 88266
Bahati International S.A 88244	Edmarosa S.A., SPF
BGV III Feeder 3 SICAV-FIS88243	Elivera S.A 88277
Bianchi Vending International S.A 88243	Empe Immobilière S.A
Blue Start 222 S.à r.l	Endurance HC Beta S.à r.l 88269
Bon Espoir S.A	Endurance HC Delta S.à r.l 88272
Bosscom88245	Endurance HC Delta S.à r.l 88269
Brefina S.A 88245	Endurance Office II Asset S.à r.l 88277
Charles Street Immobilières S.A 88246	Endurance Real Estate Management Com-
CMH Vertriebs Service II88251	pany S.A 88268
Continental Investments S.A 88246	Endurance Real Estate Management Com-
Coralis S.A 88252	pany S.A 88266
Corallo S.A	European Seafood 1 S.à r.l 88268
Dabi S.A 88253	GAP-W International SV88226
Dairy House S.A	Gotland SA88235
Danieli Capital S.à r.l88251	HP Trust S.à r.l 88226
Delilah Holdings S.à r.l	ICON Commercial Holdings S.à r.l 88272
Deltas S.A	Immoparibas Royal-Neuve S.A 88226
Den RE Invest S.A	Internet Sails S.A 88233
Dentilux Zahntechnik GmbH88264	Kanfer Investissements S.A 88246
Des Mottes Holding S.A 88264	Mi-Lux S.A 88233
D.M. INVESTMENTS Spf S.A 88252	MonolithIC 3D S.A
Doduco S.à r.l	Mutiara Holdings S.à r.l 88233
Donza S.A88253	POLUNIN Emerging Markets Strategy
Dubrovnik S.A	Funds 88234
Duet Trust and Fiduciary Services S.A 88265	Puck International S.A 88234
Duprey et Cie S.à r.l88265	Quartz One S.A



HP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 138.657,85.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.281.

Extrait de la résolution du conseil de gérance du 26 mai 2011

En date du 26, mai 2011, le conseil de gérance de la société a décidé de transférer le siège social au 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg avec effet au 1 er juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011083452/15.

(110092483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Immoparibas Royal-Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 31.237.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 4 avril 2011

L'Actionnaire Unique décide de renouveler les mandats de

- Mr Yvan JUCHEM, 50, avenue J-F Kennedy, L 2951 Luxembourg,
- Mr Laurent JANSEN, 50, avenue J-F Kennedy, L 2951 Luxembourg
- Mr Carlo KIRSCH, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Robert THILL, 50, avenue J-F Kennedy, L 2951 Luxembourg en tant qu'Administrateurs de la Société.

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises agréé de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011083453/21.

(110092132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.532.780,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 97.761.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day May,

before us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1.- Woodbridge International Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B66196,

hereby represented by Me Tom LOESCH, director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 25 th , 2011.

2.- General Atlantic GenPar (Bermuda), L.P, an exempted limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clavendon House, Church Street, Hamilton HM12, Bermuda,

hereby represented by Mr Gregor DALRYMPLE, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 25^{th} , 2011.



The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above appearing parties have requested the undersigned notary to record that they are the shareholders of GAP-W International S.V., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eight million five hundred and two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,502,780), with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 16 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 51 of 15 January 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B97761 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 16 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 542 of 15 March 2006.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To authorise the creation of several compartments in the Company in accordance with the law on securitisation of 22 March 2004, as amended.
 - 2 To create a new class of shares being the class C shares.
- 3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand dollars of the United States of America (USD 30,000.-) so as to raise it from its present amount of eight million five hundred and two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,502,780-) to eight million five hundred and thirty-two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,532,780.)
- 4 To issue one thousand (1,000) new class C shares with a nominal value of thirty dollars of the United States of America (USD 30.-) per share.
- 5 To accept subscription for these new class C shares, with payment of a share premium in a total amount of twenty eight million four hundred seventy thousand dollars of the United States of America (USD 28,470,000.-) by Woodbridge Investments Inc. a Canadian corporation and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.
 - 6 To amend the articles of association of the Company, in order to reflect the above.
 - 7 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to authorise the Board of Directors to establish one or more compartments in the Company in accordance with the law on securitisation of 22 March 2004, as amended.

Second resolution

The Shareholders resolved to create a new class of shares being the class C shares.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand dollars of the United States of America (USD 30,000.-) so as to raise it from its present amount of eight million five hundred and two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,502,780-) to eight million five hundred and thirty-two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,532,780.).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue one thousand (1,000) new class C shares with a nominal value of thirty dollars of the United States of America (USD 30.-) per share.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Woodbridge Investments Inc. a Canadian corporation, with registered office at 65 Queen Street West, Toronto, Ontario, M5H 2M8 Canada, represented by Me Nicolas GAUZES, by virtue of a proxy given on May 24 th, 2011, in Toronto (Ontario), which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Woodbridge Investments Inc. declared to subscribe for one thousand (1,000) new class C shares with a nominal value of thirty dollars of the United States of America (USD 30.-) per share, with a share premium of a total amount of twenty eight million four hundred seventy thousand dollars of the United States of America (USD 28,470,000.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in eight million nine hundred forty three thousand one hundred thirty six (8,943,136) Class B Redeemable Preference Shares of General Atlantic Mauritius Limited, a company with limited liability governed by the laws of Mauritius, with principal and registered office at 6 th Floor, Tower A, 1 Cybercity, Ebene, Mauritius, (the "Contribution").



The Contribution represents a value in aggregate amount of twenty eight million five hundred thousand dollars of the United States of America (USD 28,500,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we are of the opinion that the value of the Contribution corresponds at least in value to the aggregate par value and share premium of the 1,000 new shares of Class C to be issued, each with a nominal value of USD 30.00 and a share premium of USD 28,470, representing a total contribution of USD 28,500,000."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new class C shares according to the above mentioned subscription.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend the articles of association of the Company, in order to reflect the above. Article 6 will from now on read as follows:

Art. 6. Capital. "The capital is set at eight million five hundred and thirty-two thousand seven hundred eighty dollars of the United States of America (USD 8,532,780.) represented by two hundred and eighty-two thousand seven hundred eighty three shares (282,783) clas A shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) each, six hundred forty-three (643) class B shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) each and one thousand (1,000) class C shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) each.

Each of the class A shares, class B shares and class C shares shall entitle to one vote.

The other respective rights and obligations of the class A, class B and class C shares shall be determined in accordance with the provisions of the law and any agreement(s) that may exist from time to time among the shareholders.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem, from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

A new article 12 shall be inserted and read as follows:

" **Art. 12. Compartments.** The Board of Directors may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the shares, bonds, notes or other debt securities and instruments issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the Board of Directors. Each holder of shares, bonds, notes or other debt securities and instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these articles of incorporation by subscribing to these shares, bonds, notes or other debt securities and instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the Company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The Board of Directors shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these articles of incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.



Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the Company which the Board of Directors, or any person acting on behalf of the Board of Directors, does not consider is attributable to a particular compartment, the Board of Directors, or any person acting on behalf of the Board of Directors, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the Board of Directors shall have the power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, the Company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and may be allocated by decision of the Board of Directors on a pro-rata basis and/or in accordance with the relevant issue documentation."

Articles 12 to 20 shall be renumbered 13 to 21.

Article 20 (now renumbered 21) shall from now on read as follows:

" 21. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The Board of Directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the Company without dissolving or liquidating other compartments or the Company itself.

Should the Company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable) (or any compartment of the Company (if any) be liquidated), the liquidation of the Company (or the relevant compartment) will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the Board of Directors for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation."

A new article 22 shall be inserted and read as follows:

"Art. 22. Limited Recourse, Non-Petition. Claims against the Company of holders of debt securities and instruments issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company. Claims of holders of debt securities and instruments issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

No holder of any debt securities and instruments issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Article 21 shall be renumbered 23.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-EUR)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai,

Par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Woodbridge International Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B66196,

représentée aux fins des présentes par Me Tom LOESCH, directeur, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 mai 2011.



2.- General Atlantic GenPar (Bermuda), L.P., un limited partnership exempté (exempted limited partnership) régi par le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clavendon House, Church Street, Hamilton HM12, Les Bermudes,

représentée aux fins des présentes par Mr Gregor DALRYMPLE, employé privé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 mai 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les parties mentionnées ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'elles sont les associés de GAP-W International S.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de huit millions cinq cent deux mille sept cent quatre-vingts dollars des États-Unis d'Amérique ((USD 8,502,780)), dont le siège social est au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 51 du 15 janvier 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B97761 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 542, en date du 15 mars 2006.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Autorisation de la création de plusieurs compartiments au sein de la Société conformément à la loi sur la titrisation en date du 22 mars 2004, telle que modifiée.
 - 2 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, soit la catégorie C.
- 3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,000.-) pour le porter de son montant actuel de huit millions cinq cent deux mille sept cent quatre-vingts dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8,502,780-) à huit millions cinq cent trente-deux mille sept cent quatre-vingts dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8,532,780).
- 4 Émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de (trente dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.
- 5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de catégorie C, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit millions quatre cent soixante-dix mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 28.470.000.-) par Woodbridge Investments Inc., une société canadienne et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.
 - 6 Modification des statuts de la Société, afin de refléter les points à l'ordre du jour ci-dessus.
 - 7 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'autoriser le conseil d'administration à créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société conformément à la loi sur la titrisation en date du 22 mars 2004, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, soit la catégorie C.

Troisième résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions cinq cent deux mille sept cent quatrevingts dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8.502.780-) à huit millions cinq cent trente-deux mille sept cent quatrevingts dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8.532.780).

Quatrième résolution

Les associés ont décidé d'émettre mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Woodbridge Investments Inc., une société canadienne ayant son siège social à 65 Queen Street West, Toronto, Ontario, M5H 2M8 Canada, (le «Souscripteur»), représentée par Me Nicolas GAUZES, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2011 à Toronto (Ontario), qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Woodbridge Investments Inc. a déclaré souscrire mille (1.000) parts sociales nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de trente dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,-) par part sociale, avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit millions quatre cent soixante-dix mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 28.470.000,-) et libérer



intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en huit millions neuf cent quarante-trois mille cent trente-six (8.943.136) parts sociales de catégorie B Préférentielles Remboursables de General Atlantic Mauritius Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit de l'Île Maurice, ayant son siège principal et social à 6 th Floor, Tower A, 1 Cybercity, Ebene, Île Maurice (l' «Apport»).

L'Apport représente un montant total de vingt-huit millions cinq cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 28.500.000,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous sommes d'avis que la valeur totale des Apports correspond au moins à la valeur nominale et à la prime d'émission des 1.000 nouvelles parts sociales de catégorie C à émettre, d'une valeur nominale de USD 30.00 chacune, à émettre avec une prime d'émission de USD 28.470, représentant un apport total de USD 28.500.000.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par les associés, tels que ci-dessus représentés, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Cinquième résolution

Les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales de catégorie C nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Sixième résolution

Les associés ont décidé de modifier les statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

L'article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. Capital social. «Le capital social est fixé à huit millions cinq cent trente-deux mille sept cent quatre-vingts dollars des États-Unis d'Amérique (USD 8.532.780,-) représenté par deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-trois (282.783) parts sociales de catégorie A d'une valeur de trente dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune, six cent quarante trois (643) parts sociales de catégorie B d'une valeur de trente dollars des États-Unis d'Amérique chacune et mille (1.000) parts sociales de catégorie C d'une valeur de trente dollars des États-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.

Chacune des parts sociales de catégorie A , de catégorie B et de catégorie C donnera droit à un vote.

Les autres droits et obligations respectifs relatifs aux parts sociales de catégorie A , de catégorie B et de catégorie C seront déterminés en vertu des dispositions légales applicables ou des dispositions de conventions pouvant exister entre les associés à tout moment.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Un nouvel article 12 sera inséré et rédigé comme suit:

Art. 12. Compartiments. «Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des instruments financiers de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux actions, obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis pour les différents compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil d'administration. Tout détenteur d'actions, obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis par la société est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces instruments ainsi que par les statuts du fait même de la souscription de ces actions, obligations, billets ou titres et instruments de dette.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.



A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le Conseil d'Administration doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de instruments financiers de chaque compartiment dans le cadre des statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Lorsqu'il est question d'actifs de la société que le conseil d'administration, ou tout autre personne agissant pour le conseil d'administration, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le conseil d'administration ou son délégué pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le conseil d'administration aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment ou plusieurs compartiments ont été crées, la société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la société, tous les compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractés au nom de la société dans son ensemble sont des dettes générales de la société et peuvent être allouées à tous les compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du conseil d'administration.»

Les articles 12 à 20 seront renumérotés en articles 13 à 21.

L'article 20 (dorénavant l'article 21) sera rédigé comme suit:

Art. 21. Dissolution, Liquidation. «La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable ou lors de la liquidation de l'un des compartiments de la société, la liquidation de la société ou du compartiment en question s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration pour chaque compartiment, respectivement qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Un nouvel article 22 sera inséré et rédigé comme suit:

« Art. 22. Limitation des recours, Procédure de faillite. Les créances sur la société des détenteurs de titres et instruments de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société. Les créances de détenteurs de titres et instruments de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Aucun détenteur de titres et instruments de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.»

L'article 21 sera renuméroté en article 23.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T.LOESCH, G.DALRYMPLE, N.GAUZES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24492. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076156/345.

(110085513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2011.



Internet Sails S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R.C.S. Luxembourg B 113.969.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire

L'an deux mille onze, le 14 juin,

A Luxembourg,

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société Saint Gérant IN-VESTISSEMENT, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 87.458 et ce, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011083454/16.

(110092150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Mutiara Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.809,62.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon. R.C.S. Luxembourg B 141.283.

Extrait de la résolution du conseil de gérance du 26 mai 2011

En date du 26 mai 2011, le conseil de gérance de la société a décidé de transférer le siège social au 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg avec effet au 1 er juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011083455/15.

(110092487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Mi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.139.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 mai 2011:

- 1. L'Assemblée accepte la démission de deux Administrateurs:
- Monsieur Steeve EL BEZE, Gérant de sociétés, domicilié professionnellement 208, route de Noisy F-93230 Romainville,
- Monsieur Yann EL BEZE, Gérant de sociétés, domicilié professionnellement 15 bis, rue du Lieutenant Colonel Driant F-92500 Rueil-Malmaison.
- 2. L'Assemblée constate la vacance de deux postes d'Administrateur, dont le poste d'Administrateur-délégué et confie la gestion de la société aux Administrateurs restants dans l'attente de la nomination d'un nouvel Administrateur-délégué ayant les compétences et les qualifications requises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011083456/21.

(110092474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.



POLUNIN Emerging Markets Strategy Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Polunin Emerging Markets Strategy Funds

CACEIS Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011083535/13.

(110093151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Puck International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011083538/11.

(110093004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Aztiq Pharma Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083590/10.

(110094503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083592/10.

(110094185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Quartz One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.164.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maitre Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2010

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch/Alzette, le 24 janvier 2011. Francis KESSELER NOTAIRE

Référence de publication: 2011083540/14.

(110093019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

AIC, Agriculture Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R.C.S. Luxembourg B 29.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011083598/10.

(110094433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Gotland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 107.282.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GOTLAND SA" R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 107282 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de du notaire intrumentaire en date du 7 avril 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 828 du 29 août 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée profesionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, Maître en Droit, domicilié professsionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, qui ont été réémises suite à une notification d'opposition sur titres au porteur perdus, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, 31 décembre 2010 et Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi qu'au 31 décembre 2010,
 - 2. Affectation du résultat pour la période s'achevant au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010,
 - 3. Suppression de la valeur nominale des actions;
- 4. Réduction du capital social à concurrence d'un montant total de quarante-six mille euros (EUR 46.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par cent vingt (120) actions sans valeur nominale, à soixante-quatorze mille euros (EUR 74.000,-) par compensation des pertes existantes au 19 avril 2011 d'un montant de quarante-cinq mille sept cent soixante-dix euros et vingt-huit cents (EUR 45.770,28) et affectation d'un montant de deux cent vingt-neuf euros et soixante-douze cents (EUR 229,72) à une réserve non librement distribuable.
 - 5. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
- 6. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (S.R.L.) selon le droit italien.
 - 7. Fixation du siège social à Via Volterra 9, I-20146 Milan, Italie
 - 8. Modification de la dénomination sociale en "GOTLAND S.R.L.".



- 9. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- 10. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
 - 11. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien.
 - 12. Nomination d'un administrateur unique;
- 13. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
 - 14. Effet juridique relative aux résolutions prises.
- 15. Mandat à donner à Madame Ivana Recchiuti aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.
 - 16. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009 ainsi qu'au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique constate le résultat de l'exercice au 31 décembre 2009. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009, se chiffrant de la manière suivante:

Résultats reportés	(185.832,84) Euros
Résultat de l'exercice	(25.129,48) Euros
Résultat à reporter	(210.962,32) Euros

L'actionnaire unique constate également le résultat de l'exercice au 31 décembre 2010. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010, se chiffrant de la manière suivante:

Résultats reportés	(210.962,32) Euros
Résultat de l'exercice	165.192,04 Euros
Résultat à reporter	(45.770,28) Euros

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant total de quarantesix mille euros (EUR 46.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par cent vingt (120) actions sans valeur nominale, à soixante-quatorze mille euros (EUR 74.000,-) par compensation des pertes existantes au 19 avril 2011 d'un montant de quarante-cinq mille sept cent soixante-dix euros et vingt-huit cents (EUR 45.770,28) et affectation d'un montant de deux cent vingt-neuf euros et soixante-douze cents (EUR 229,72) à une réserve non librement distribuable.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par une copie des comptes de la société au 19 avril 2011, lesquels états financiers demeureront annexés à la présente.

Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 25 mai 2011 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (S.R.L.) selon le droit Italien.



Septième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Via Volterra 9, I-20146 Milan.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "GOTLAND S.r.l.".

Neuvième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.
 - Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellemnet au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Monsieur Attilio SCOTTI, conseiller financier, domicilié au 10/C, Via Cereda, CH-6828 Balerna (TI) -Suisse

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Onzième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

«STATUTO S.R.L.

Denominazione - Sede - Durata

- Art. 1. Denominazione. È costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione GOTLAND S.r.l.
- **Art. 2. Sede.** La società ha sede nel Comune di Milano, all'indirizzo risultante dall'apposita iscrizione eseguita presso l'Ufficio del Registro delle Imprese.

La sede sociale può essere trasferita in qualsiasi indirizzo dello stesso comune con semplice decisione dell'organo amministrativo che è abilitato alle dichiarazioni conseguenti all'Ufficio del Registro delle Imprese.

Su semplice delibera dell'organo amministrativo potranno essere istituite succursali, agenzie e rappresentanze sia in Italia che all'estero.

In aggiunta a quanto disposto dall'art. 2478 c.c., la società deve tenere aggiornato e vidimato un "libro soci" che riporti:

- elenco soci con il capitale sottoscritto da ciascuno;
- la costituzione di diritti reali sulle quote con indicazione di chi spetta il diritto di voto;
- la domiciliazione dei soci.

In aggiunta a quanto disposto dagli artt. 2470 e 2471-bis c.c., i soci sono tenuti a comunicare alla società ogni eventuale variazione relativa alle modifiche di intestazione.

L'efficacia nei confronti della società del trasferimento di diritti reali su quote della società stessa e la legittimazione all'esercizio dei diritti sociali è subordinata all'iscrizione della relativa variazione all'interno del libro dei soci, a cura dell'organo amministrativo.

Le comunicazioni sociali si intenderanno validamente effettuate unicamente se recapitate agli indirizzi riportati nel libro dei soci.

- **Art. 3. Domiciliazione.** Il domicilio dei soci, per quanto concerne i loro rapporti con la società, è quello risultante dal Registro delle Imprese e riportato sul libro soci che la società ha adottato per scelta statutaria.
- **Art. 4. Durata.** La durata della società è stabilita fino al 31 dicembre 2050 e verrà automaticamente prorogata di tre anni in tre anni qualora un socio non richieda lo scioglimento con lettera raccomandata R.R. inviata tre mesi prima delle singole scadenze.

Art. 5. Oggetto sociale. La società ha per oggetto

L'acquisto, la vendita, la permuta di immobili rustici, urbani ed industriali nocnhè la gestione e l'amministrazione dei beni sociali.



La società potrà assumere, direttamente o indirettamente, partecipazioni o interessenze in altre imprese a scopo di stabile investimento e non di collocamento, a condizione che la misura e l'oggetto della partecipazione non modifichino sostanzialmente l'oggetto determinato dallo statuto.

L'assunzione di partecipazioni comportanti una responsabilità illimitata deve essere sottoposta alla decisione dei soci.

La società potrà altresì porre in essere qualsiasi operazione commerciale, industriale, mobiliare, immobiliare e finanziaria ritenuta necessaria o utile dagli amministratori, purché accessoria e strumentale rispetto al conseguimento dell'oggetto sociale, ivi comprese la prestazione di avalli, fideiussioni ed ogni garanzia anche reale.

Capitale, Patrimonio e finanziamento della società

Art. 6. Capitale sociale.

- a) Il capitale sociale è di Euro 74.000,-.
- , suddiviso in quote ai sensi dell'art. 2468, Cod. Civ..
- b) Per quanto non qui espressamente previsto si applicano gli artt. 2481 e 2481-bis del codice civile.
- c) Il capitale sociale può essere aumentato anche con il conferimento di crediti, di beni in natura, di prestazioni d'opera o servizi ed, in generale, di qualsiasi elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica.

Nel caso di conferimento di prestazioni d'opera o di servizi, in sostituzione della polizza di assicurazione o della fideiussione bancaria, il socio, a garanzia dell'obbligo assunto, può versare a titolo di cauzione il corrispondente importo in denaro presso la società.

Art. 7. Riduzione del capitale sociale. Il capitale sociale potrà essere ridotto, nei casi ed alle condizioni di legge, secondo le stesse modalità previste per la modifica del presente statuto.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482-bis, comma secondo, Cod. Civ., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

- Art. 8. Socio moroso. Nel caso di morosità di un socio, ai sensi dell'art. 2466, secondo comma, Cod. Civ., la vendita della sua quota, in mancanza di offerte di acquisto, potrà essere effettuata all'incanto.
- Art. 9. Finanziamento della società. L'organo amministrativo ha la facoltà di richiedere ai soci, nel rispetto delle leggi e dei regolamenti vigenti, i fondi necessari per il conseguimento dell'oggetto sociale, con o senza obbligo di rimborso, secondo modalità che non configurino raccolta di risparmio tra il pubblico.

Gli eventuali finanziamenti saranno fruttiferi o infruttiferi di interessi secondo quanto stabilito nella decisione dei soci.

Art. 10. Strumenti di debito. La società può emettere strumenti di debito ai sensi dell'art. 2483, Cod. Civ., con decisione dei soci assunta ai sensi dell'art. 2479 Cod. Civ. e con il voto favorevole di soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.

Ai soci che non hanno concorso alla decisione spetta il diritto di recesso a norma dell'art. 2473 Cod. Civ..

La società può raccogliere risparmio presso i soci, con modalità diverse dall'emissione di strumenti finanziari e nel rispetto della delibera del CICR n. 1058 del 19 luglio 2005.

Resta comunque preclusa la raccolta di fondi a vista e ogni forma di raccolta collegata all'emissione o alla gestione di mezzi di pagamento.

Art. 11. Vincoli sulle quote. Nel caso di sequestro della partecipazione il diritto di voto è esercitato dal custode.

I vincoli sulle quote dovranno risultare da apposita iscrizione nel Registro delle Imprese ed annotati sul libro soci che la società ha adottato.

Trasferimento delle quote

Art. 12. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi. Le quote di partecipazione sono liberamente trasferibili per atto tra vivi.

Il socio che intende cedere in tutto o in parte la propria quota ad un terzo deve preventivamente offrirla agli altri soci, i quali hanno diritto di prelazione nell'acquisto, mediante comunicazione con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno all'indirizzo risultante dal libro soci.

Nella comunicazione il socio deve indicare le condizioni offerte dal terzo, in particolare con riguardo al prezzo, e la persona del potenziale acquirente.

I soci intenzionati ad esercitare il diritto di prelazione dovranno informare il socio offerente mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno da inviarsi entro 30 giorni dal ricevimento della comunicazione all'indirizzo risultante dal libro soci; il diritto di prelazione dovrà essere esercitato alle medesime condizioni offerte dal terzo.

La parte della quota rimasta inoptata potrà essere acquistata dagli altri soci alle medesime condizioni, in proporzione alle rispettive quote di partecipazione entro i successivi trenta giorni dalla scadenza di cui sopra.

Qualora il diritto di prelazione non venisse esercitato per tutte le quote offerte in vendita il socio offerente sarà libero di cedere la quota offerta in vendita al potenziale acquirente.



Le formalità di cui al presente articolo non si applicano nella ipotesi di trasferimento ai propri genitori, ai figli ed al coniuge.

Nella dizione "trasferimento per atto tra vivi" si intendono compresi tutti i negozi di alienazione, nella più ampia accezione del termine. Quanto previsto nel presente articolo si applica altresì in ipotesi di trasferimento della nuda proprietà nonché di trasferimento a titolo gratuito. In quest'ultimo caso, i soci che intendano esercitare il diritto di prelazione dovranno corrispondere un prezzo pari al valore di mercato delle quote determinato di comune accordo e, in caso di disaccordo, dagli arbitri di cui al successivo art. 35. Il prezzo così determinato sarà vincolante per le parti.

L'intestazione delle quote ad una società fiduciaria o la reintestazione delle stesse agli effettivi proprietari – previa esibizione del mandato fiduciario – non è soggetta a quanto previsto al comma precedente.

Art. 13. Morte del socio. Il trasferimento della partecipazione mortis causa è disciplinato dall'articolo 2284 del Cod. Civ. ed in caso di liquidazione spetta il rimborso della quota in conformità a quanto previsto dall'art. 2473, Cod. Civ..

Recesso ed esclusione del socio. Liquidazione delle quote

Art. 14. Recesso. Il recesso del socio è regolato dall'art. 2473 Cod. Civ.,

Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera inviata con raccomandata con ricevuta di ritorno.

La comunicazione deve essere inviata entro 30 giorni dalla data della conoscenza, da parte del socio, del fatto che legittima il recesso ovvero dalla data dell'iscrizione nel registro delle imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società. Dell'esercizio del diritto di recesso deve essere data comunicazione al Registro delle Imprese e successivamente annotato sul libro soci.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro 30 giorni dall'esercizio del recesso, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Il diritto di recesso non può essere esercitato prima che siano trascorsi almeno centoottanta giorni dalla costituzione della società o dalla sottoscrizione della partecipazione.

Art. 15. Esclusione. Non sono previste specifiche ipotesi di esclusione del socio per giusta causa.

Art. 16. Liquidazione delle quote. Nei casi di recesso, morte o esclusione, le partecipazioni saranno rimborsate al socio o ai suoi eredi in proporzione del patrimonio sociale.

Si applica l'art. 2473, 3°e 4°comma, Cod. Civ..

Decisioni dei soci

Art. 17. Decisioni dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

Salvo diverse disposizioni di legge o del presente statuto, e qualunque sia la forma adottata per le deliberazioni, le decisioni sono approvate con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.

Art. 18. Diritto di intervento e di voto. Hanno diritto di prendere parte alle decisioni e di esprimere il proprio voto i soci che risultano iscritti nel Registro delle Imprese, con esclusione dei soci morosi, di quelli titolari di partecipazioni per le quali espresse disposizioni di legge dispongono la sospensione del diritto di voto nonché quelli la cui polizza assicurativa o la cui garanzia bancaria – ove prestate ai sensi dell'articolo 2465, Cod. Civ. – siano scadute o divenute comunque inefficaci.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Nel caso di decisioni da assumere con metodo assembleare, hanno diritto di intervento in assemblea i soci ai quali spetta il diritto di voto.

Art. 19. Consultazione scritta e consenso manifestato per iscritto. Le decisioni dei soci, salvo quanto previsto al successivo articolo 20, possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

La procedura di consultazione scritta, o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione. Ai fini della consultazione scritta o del consenso espresso per iscritto possono essere validamente utilizzati il telefax o la posta elettronica; la sottoscrizione dei documenti può altresì avvenire in forma digitale.

Il procedimento deve concludersi entro otto giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 20. Decisione dei soci assunta con metodo assembleare. Le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare nel caso in cui le decisioni abbiano ad oggetto le materie di cui agli artt. 2479, 4° comma, e



2480, Cod. Civ., oppure qua ndo lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo capitale sociale.

Art. 21. Assemblea. L'assemblea è convocata dagli amministratori mediante avviso spedito ai soci, risultanti dal libro soci, almeno 8 (otto) giorni prima del giorno fissato per l'assemblea. L'avviso può essere redatto su qualsiasi supporto (cartaceo o magnetico) e può essere spedito con qualsiasi sistema di comunicazione (compresi il telefax e la posta elettronica).

L'assemblea può essere convocata sia presso la sede sociale sia altrove, purché in Italia, negli stati dell'Unione Europea.

La rappresentanza in assemblea deve essere conferita con delega scritta, consegnata al delegato anche via telefax o via posta elettronica con firma digitale.

Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sia espressamente indicato come sostituto nella delega.

La presidenza dell'assemblea spetta all'amministratore unico o al presidente del consiglio di amministrazione oppure, in caso di mancanza o di assenza dei soggetti predetti, al consigliere più anziano di età. In via residuale si applica l'articolo 2479 bis, comma 4, del codice civile.

Il presidente dell'assemblea è assistito da un segretario designato dall'assemblea a maggioranza semplice del capitale presente.

Ove prescritto dalla legge e pure in ogni caso l'organo amministrativo lo ritenga opportuno, le funzioni di segretario sono attribuite ad un notaio designato dall'organo amministrativo medesimo.

Il presidente dell'assemblea verifica la regolarità della costituzione dell'assemblea, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola il suo svolgimento ed accerta i risultati delle votazioni; di tutto quanto precede viene dato conto nel verbale dell'adunanza.

E' consentito l'intervento in assemblea anche mediante mezzi di telecomunicazione tali da permettere che tutti coloro che hanno il diritto di parteciparvi possano rendersi conto in tempo reale degli eventi, partecipare alla discussione, visionare, ricevere o trasmettere documenti, formare liberamente il proprio convincimento ed esprimere liberamente e tempestivamente il proprio voto.

Amministrazione della società

Art. 22. Sistema di amministrazione. L'amministrazione della società è affidata, in base a quanto stabilito dai soci con decisione assunta in sede di nomina:

- ad un amministratore unico, ovvero
- ad un consiglio di amministrazione composto da due o più membri, ovvero
- a due o più amministratori con poteri congiunti, disgiunti o da esercitarsi a maggioranza;

Gli amministratori possono essere anche non soci ed ai componenti dell'organo amministrativo non si applica il divieto di concorrenza di cui all'art. 2390, Cod. Civ..

Art. 23. Durata in carica, Revoca e cessazione dei componenti dell'organo amministrativo. I componenti dell'organo amministrativo restano in carica per tre esercizi, salvo che i soci, al momento della nomina, abbiano fissato un diverso termine, ovvero fino alla revoca o alle dimissioni, e sono liberamente rieleggibili.

La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori così nominati restano in carica sino alla prossima assemblea.

Art. 24. Consiglio di amministrazione. Qualora sia stato nominato un consiglio di amministrazione, ed ove non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, i suoi componenti eleggono un presidente scelto tra gli stessi.

Le decisioni del consiglio di amministrazione, salvo quanto previsto al successivo articolo 26, possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

La procedura di consultazione scritta, o di acquisizione del consenso espresso per iscritto, non è soggetta a particolari vincoli purché sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione. Ai fini della consultazione scritta o del consenso espresso per iscritto possono essere validamente utilizzati il telefax o la posta elettronica; la sottoscrizione dei documenti può altresì avvenire in forma digitale.

Il procedimento deve concludersi entro 3 giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

Art. 25. Adunanze e deliberazioni collegiali del consiglio di amministrazione. Il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale in caso di richiesta da parte di un suo componente e per le decisioni che riguardino: gli aumenti di capitale, la redazione di progetti di fusione e scissione, la nomina di direttori e direttori generali.

Nei casi di cui al presente articolo, il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

La convocazione avviene mediante avviso inviato a tutti i componenti dell'organo amministrativo almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima, mediante lettera raccomandata ovvero con qualsiasi



altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dal Registro delle Imprese. A tal fine, si considerano comunque mezzi idonei il telefax, il telegramma e la e-mail.

Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove.

E' ammessa la possibilità che le adunanze del consiglio di amministrazione si tengano per tele-videoconferenza a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito seguire la discussione ed intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi questi requisiti il consiglio di amministrazione si considererà tenuto nel luogo in cui si trova il Presidente e dove pure deve trovarsi il segretario onde consentire la stesura e la sottoscrizione dei verbali sul relativo libro.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i componenti dell'organo amministrativo ed i sindaci effettivi qualora nominati.

Esso delibera con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

Delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal presidente e dal segretario, se nominato, che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

L'organo di amministrazione, qualunque ne sia la composizione, è investito dei più ampi poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società, ad eccezione degli atti riservati, dalla legge alla competenza dei soci.

L'organo di amministrazione ha facoltà di nominare procuratori per determinati atti o categorie di atti.

Ove sia nominato un consiglio di amministrazione, questo potrà delegare tutti i propri poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente. In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell' articolo 2381, Cod. Civ.. Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'articolo 2475 Cod. Civ..

Nel caso di nomina di più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono essere attribuiti in via disgiunta e altri in via congiunta.

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, competenti a decidere sull'opposizione sono i soci.

Art. 26. Rappresentanza della società. I poteri di rappresentanza generale della società competono all'organo amministrativo.

In caso di nomina del consiglio di amministrazione, i poteri di rappresentanza competono al presidente del consiglio di amministrazione ed ai singoli consiglieri delegati, se nominati.

Art. 27. Compenso dei componenti l'organo amministrativo. Ai componenti dell'organo amministrativo spetta, oltre al rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio, un compenso annuo, nonché un trattamento di fine mandato da accantonarsi annualmente, variabili in funzione alle effettive prestazioni svolte.

In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

Controlli sull'attività sociale

- Art. 28. Poteri di controllo dei soci. I soci che non partecipano all'amministrazione hanno diritto ad avere dagli amministratori notizie sullo svolgimento degli affari sociali e di consultare, anche tramite professionisti di loro fiducia, i libri sociali e i documenti relativi all'amministrazione.
- **Art. 29. Organi di controllo.** L'incarico di revisore va approvato con decisione dei soci, su proposta del Collegio Sindacale.

Con decisione dei soci può essere nominato il Collegio Sindacale.

La nomina del collegio sindacale è obbligatoria nei casi previsti dal secondo e terzo comma dell' articolo 2477, Cod. Civ..

Il collegio sindacale si compone di tre membri effettivi e di due supplenti nominati e funzionanti a sensi di legge.

Nei casi in cui tutti i sindaci siano revisori contabili, iscritti nel registro istituito presso il Ministero di Giustizia non occorre la nomina di un revisore.

Per quanto riguarda la cessazione delle cariche, decadenza e ineleggibilità si fa riferimento alle norme previste dal Codice Civile.

Art. 30. Compiti, Competenze e doveri del Collegio Sindacale. Il collegio sindacale ha i doveri e i poteri di cui agli articoli 2403 e 2403-bis, Cod. Civ., ed esercita il controllo contabile sulla società.

Si applicano al Collegio Sindacale le disposizioni di cui agli articoli 2404, 2405, 2406, 2407 e 2408, Cod. Civ..

Art. 31. Revisore contabile. Qualora – in alternativa alla nomina del collegio sindacale e ad esclusione dei casi in cui la nomina di quest'ultimo sia obbligatoria – la società nomini per il controllo contabile un revisore, questi deve essere iscritto al registro istituito presso il Ministero di Giustizia.



Si applicano al revisore tutte le norme di legge previste per lo stesso in materia di società per azioni.

Esercizio sociale e bilancio

- Art. 32. Esercizio sociale. L'esercizio sociale inizia il primo gennaio e si chiude il 31 dicembre di ogni anno.
- **Art. 33. Bilancio ed utili.** Al termine di ciascun esercizio, l'organo amministrativo provvede, alla redazione del progetto di bilancio dell'esercizio da sottoporre all'approvazione da parte dei soci entro 120 giorni dalla chiusura dello stesso.

Il termine di cui al precedente comma potrà essere prorogato a non più di 180 (centoottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio nel caso in cui la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o quando lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società.

Gli utili risultanti dal bilancio, dedotta una quota non inferiore al 5% da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, saranno destinati secondo le decisioni assunte dai soci.

Scioglimento e liquidazione

Art. 34. Scioglimento e liquidazione. La società si scioglie al verificarsi delle cause di cui all'art. 2484, Cod. Civ..

In tutte le ipotesi di scioglimento, la competenza a prendere atto del verificarsi della causa di scioglimento e ad effettuare gli adempimenti pubblicitari conseguenti, da compiersi entro novanta giorni, spetta all'organo amministrativo.

Per la nomina dei liquidatori e la determinazione dei criteri di svolgimento della liquidazione si applica l'art. 2487, Cod. Civ..

Disposizioni finali

- Art. 35. Clausola compromissoria. Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, dovrà essere risolta da un collegio arbitrale, composto da uno a tre membri a scelta anche di una sola parte e nominati dalla Camera Arbitrale Nazionale ed Internazionale di Milano ai sensi del Regolamento Arbitrale Nazionale vigente al momento dell'insorgere della controversia e a sensi del Decreto Legislativo 17 gennaio 2003 n. 5.
- Art. 36. Rinvio. Per tutto quanto non espressamente previsto dal presente statuto, si fa rinvio alle vigenti norme di legge.»

Douzième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société:

- Madame Ivana RECCHIUTI, né le 3 décembre 1948 à Rome, Italie et résident à Milan, Via dei Giusti n°41, Italie lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2013.

Treizième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;
 - De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 1 à 13 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Quatorzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Ivana Recchiuti préqualifiée aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de soixantequatorze mille euros (EUR 74.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2011. LAC/2011/24615. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076170/419.

(110084552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

AJR Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 103.578.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011083600/10.

(110093648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Alchemy Finance Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 80.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011083601/10.

(110093802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Bianchi Vending International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083657/9.

(110093663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

BGV III Feeder 3 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.022.

Auszüge aus den Protokollen der Generalversammlung vom 8. Juni 2011

- 1.) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers S.àr.I., H.G.R. Luxemburg B Nr. 65477, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, ist zum Wirtschaftprüfer bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 wieder ernannt worden.
- 2.) Die Kooptierung von Herrn Marco BREHM als Verwaltungsratsmitglied ist angenommen worden. Herr Marco BREHM ist bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 als Verwaltungsratsmitglied ernannt worden.



Luxemburg.

Für gleichlautende Mitteilung

Für BGV III Feeder 3 SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083653/19.

(110093692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Audere Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme AUDERE LUX S.A. Jacopo ROSSI Administrateur

Référence de publication: 2011083628/17.

(110093901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Blue Start 222 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.011.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 8 juin 2011

Lors des résolutions de l'associé unique, il a été décidé:

- 1. D'accepter la démission de M. Norbert Becker ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- 2. De nommer M. Emmanuel Mougeolle, administrateur de Sociétés, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait Pour la société Signature

Référence de publication: 2011083635/17.

(110094106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Bahati International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.554.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083639/10.

(110093684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.



Bon Espoir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.692.

Par lettres de démission datées du 10 juin 2011, Messieurs Vincent Thill, Stefano De Meo et Sandro Capuzzo, administrateurs, tous trois demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ont présenté leur démission avec effet immédiat.

Par lettre de démission datée du 10 juin 2011, la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce à Luxembourg sous le numéro B 156.455, a présenté la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2011083659/19.

(110093536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Bosscom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.599.

Constatation de cession de parts sociales

Les associés de la société Bosscom Sàrl, ont constaté, à l'unanimité, que suite à une cession de parts sociales sous seing privé par les parties intéressées et acceptées par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social se répartit désormais comme suit:

Référence de publication: 2011083661/22.

(110093676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Brefina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 90.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083665/9.

(110094568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.



Continental Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 121.868.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 5 avril 2011:

- 1. que la démission de Mme Marjoleine Van Oort en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 23 février 2011;
- 2. que M. Vincenzo Costanzelli avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec effet au 23 février 2011 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083679/15.

(110093567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Charles Street Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 120.105.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 16 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme CHARLES STREET IMMOBILIERES S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011083698/17.

(110093900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Kanfer Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 161.155.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit panaméen "VIGNO CONSULTING INC", établie et ayant son siège social à Panama, East 54 th Street, Mossfon Building, 2 nd Floor (République de Panama),

ici dûment représentée par:

- Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, et
- Monsieur Fernand BLUM, directeur de banque en retraite, né à Luxembourg le 17 août 1951, demeurant à L-7381 Bofferdange, 31, Cité Roger Schmitz.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1 er . Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "KANFER INVESTISSEMENTS S.A." (la "Société"), laquelle



sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

- Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.



III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième jeudi du mois de mars à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.



Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.



Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-et-une (31) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "VIGNO CONSULTING INC", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société sera établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Fernand BLUM, directeur de banque en retraite, né à Luxembourg le 17 août 1951, demeurant à L-7381 Bofferdange, 31, Cité Roger Schmitz, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 4) Mademoiselle Marie Kanku MUKENGE, comptable, née à Kinshasa (République Démocratique du Congo), le 24 août 1978, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. K. MUKENGE, F. BLUM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2011. LAC/2011/23648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée:

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011076221/233.

(110084258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2011.



CMH Vertriebs Service II, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 97.550.

c.s. Luxembou

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 13 mai 2011

Les actionnaires de la Société ont décidé d'élire Monsieur Steven Steadward, né le 8 août 1972 à Glasgow, (Royaume-Uni), demeurant à Uferstrasse 64A, 69120 Heidelberg (Allemagne) en tant qu'administrateur avec effet au 1 ^{er} juin 2011 et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2012, en remplacement de Monsieur David Cobley, démissionnaire, avec effet au 31 mai 2011.

Les actionnaires de la Société ont également décidé de réélire les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012:

- 1. Thomas Bahr; and
- 2. Richard Morley.

Les actionnaires de la Société ont également décidé de réélire PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CMH Vertriebs Service II

Signature

Référence de publication: 2011083703/22.

(110093862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Danieli Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.512.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 111.456.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 31 mars 2011:

- 1. que la démission de Mme Marjoleine Van Oort en tant que gérant A est acceptée avec effet au 23 février 2011;
- 2. que M. Vincenzo Costanzelli avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant A avec effet au 23 février 2011 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083718/15.

(110094078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Corallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.390.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 mai 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la société est acceptée.

La nouvelle adresse de Monsieur Jacopo ROSSI est 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et président du conseil d'administration de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

CORALLO S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2011083713/18.

(110093902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.



Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 85.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083712/10.

(110093878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

D.M. INVESTMENTS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.550.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083717/9.

(110093948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Delilah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.433.949,98.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.732.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue en date du 31 mai 2011 à Luxembourg que:

- Monsieur Keith Hamill a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2011;
- Monsieur Ramesh Tainwala a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2011;
- Monsieur Bruce Hardy Mc Lain a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2011;
- Monsieur Nicholas James Clarry a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2011;
- Monsieur Jean Remy Roussel a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2011;
- Monsieur Timothy Charles Parker a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2011;
- Monsieur John Livingston, Avocat, né le 31 juillet 1967 à Massachusetts, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 575 West Street, Suite 110, Mansfield, MA 02048, (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour la Société Un Mandataire

Référence de publication: 2011083721/23.

(110093737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Den RE Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083722/11.

(110093841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.



Donza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.388.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083725/9.

(110093946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.900.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083724/10.

(110094024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Dabi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.430.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 mai 2011 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, Monsieur Xavier Fabry demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue et Madame Audrey Balland.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard Maire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011083728/18.

(110093560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Dairy House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 101.353.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 avril 2010

L'assemblée générale ordinaire de Dairy House S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Paul Giorgetti, Administrateur, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Marc Giorgetti, Administrateur, demeurant à Dondelange.
- Monsieur Paul Feider, Administrateur, demeurant à Luxembourg.

Est réélu Administrateur Délégué:

- Monsieur Marc Giorgetti, Administrateur, demeurant à Dondelange.

COMMISSAIRE

Est élu Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Jean Marc Faber:

- Fiduciaire Jean Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B60219.



La durée des mandats d'Administrateurs et Commissaire aux Comptes prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Un mandataire

Référence de publication: 2011083731/25.

(110094076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

MonolithIC 3D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 161.157.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-third of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"OPPIDUM LIMITED", a corporation governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Tortola, Road Town, Columbus Centre 5, Nerine Chambers (BVI),

here represented by Mr. Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, residing professionally in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, by virtue of a proxy given under private seal in Melbourne, Australia, the said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "MonolithIC 3D S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").
 - **Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the marketing and the disposal of a portfolio consisting of any securities, patents, know-how and other intellectual property associated with the semi conductor industry, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, patents, know-how and other intellectual property associated with the semi conductor industry, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities, patents, know-how and other intellectual property associated with the semi conductor industry.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.



II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euros (31,000 - EUR), divided into one hundred and fifty-five thousand (155,000) Class A voting shares and one hundred and fifty-five thousand (155,000) Class B non-voting shares, with a par value of zero point ten Euros (0.10 - EUR) each, fully paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

The holders of Class A and Class B shares are entitled to attend any meetings of shareholders.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Tuesday of May at twelve o'clock at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The holders of Class A shares of the Company shall be entitled at each meeting of the shareholders to one vote for every share. The holders of Class B shares shall not have any voting rights, expect in the circumstances described in the Law, in which case the holders of Class B shares shall be entitled at each meeting of the shareholders at which they are entitled to vote to one vote for every Class B share.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- I) each resolution upon which a vote is required;



- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
 - n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
 - p) a mention of the place and date of execution of the form;
 - q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.



The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.
- **Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1 st of January of each year and shall terminate on 31 st of December of the same year.
- **Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The Class B shares are entitled to a preferred dividend of 5% on any dividend distributions. Any balance of dividends decided shall be apportioned equally on each Class A and Class B shares.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.



The Class B shares shall receive payment of the liquidation proceeds by priority to the payment to which the holders of Class A shares are entitled to.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transistory dispositions

- 1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2011.
- 2. The first annual general meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred and fifty-five thousand (155,000) Class A voting shares and one hundred and fifty-five thousand (155,000) Class B non-voting shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "OPPIDUM LIMITED", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1. The number of directors is fixed at one (1) and that of the auditors at one (1).
- 2. As allowed by Law and the Articles, Mr. Zvi OR-BACH, Engineer, born in Haifa, Israel, on the 19 March 1953, residing in 3555 Woodford Dr., San Jose CA 95124, USA, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 3. The private limited liability company "EURAUDIT S.à r.l.", established and having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 42889, is appointed as statutory auditor of the Company.
 - 4. The registered office is established in L-2120 Luxembourg 16, Allée Marconi.
 - 5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

"OPPIDUM LIMITED", une société régie par les lois des lles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Columbus Centre 5, Nerine Chambers (IVB),



ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Melbourne, Australie, ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représente comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MonolithIC 3D S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
 - Art. 2. La durée la de Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle en relation avec l'industrie des semi-conducteurs, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle en relation avec l'industrie des semi-conducteurs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres, brevets, savoir-faire et autre propriété intellectuelle en relation avec l'industrie des semi-conducteurs.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent-cinquante-cinq mille (155.000) actions de Classe A avec droit de vote et cent-cinquante-cinq mille (155.000) actions de Classe B sans droit de vote, avec une valeur nominale de zéro virgule dix euro (0,10 - EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.



Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Les actionnaires de Classe A et de Classe B seront autorisés de participer à toutes assemblées générales des actionnaires.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de mai à douze heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Les actionnaires de Classe A de la Société auront droit à chaque assemblée générale des actionnaires à un vote par action. Les actionnaires de la Classe B n'auront pas de droit de vote, sauf dans les circonstances énumérées dans la Loi, auquel cas les actionnaires de la Classe B auront droit à chaque assemblée des actionnaires à laquelle ils sont en droit de participer au vote à un vote par action de Classe B.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
 - e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
 - g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
 - h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.



Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.



Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Les actions de Classe B ont droit à un dividende privilégié de 5% sur toute distribution de dividendes. Tout solde de dividendes restant à distribuer sera réparti de manière égale entre les actions de Classe A et les actions de Classe B.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Les actions de la Classe B recevront paiement sur le produit de liquidation par priorité au paiement auquel les actionnaires de la Classe A ont droit.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.



Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent cinquante-cinq mille (155.000) actions de Classe A avec droit de vote et les cinquante-cinq mille (155.000) actions de Classe B sans droit de vote ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "OPPIDUM LIMITED", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Zvi OR-BACH, ingénieur, né à Haifa, Israel le.19 mars 1953, demeurant à 3555 Woodford Dr., San Jose, CA 95124, USA, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42889, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
 - 4. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg 16, Allée Marconi.
- 5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2011. LAC/2011/23650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011076273/526.

(110084305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2011.

Deltas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.277.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L 100153602

- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:
- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257



L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011083734/35.

(110093520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Dentilux Zahntechnik GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083735/10.

(110093949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Des Mottes Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.415.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083736/10.

(110093656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Dubrovnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 92.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083752/9.

(110094317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.



Duet Trust and Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 89.325.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 14 juin 2011 que le siège social de la Société est transféré avec effet au 14 juin 2011 à L-2121 Luxembourg, 231 Val des Bons-Malades.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083753/13.

(110094135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Duprey et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 41, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.334.

EXTRAIT

Il découle que suite à un acte de cession de parts sous seing privé du 20 mai 2011 que:

le capital de la société "DUPREY ET CIE S.àr.I.", se trouve actuellement réparti comme suit:

Monsieur Christian DUPREY, couvreur, demeurant à L-4660 Differdange, 41 rue Michel Rodange 6 parts Monsieur Jean-Michel DUPREY, maître-couvreur, demeurant à L-4660 Differdange,

Monsieur Jacques DUPREY, demeurant à F-55220 Tilly sur Meuse, 18 rue Basse, 2 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire a décidée:

- a) de révoquer à compter du 20 mai 2011: Monsieur Armin MANGRIG, couvreur, demeurant à D-54298 Aach, 13 Auf dem Triesch, de sa fonction de gérant technique de la prédite société.
- b) de nommer à compter du 20 mai 2011 pour une durée indéterminée: Monsieur Jean-Michel DUPREY, prédit, dans la fonction de gérant technique.
 - c) de confirmer Monsieur Christian DUPREY, prédit, dans la fonction de gérant administratif.
 - La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Esch/Alzette, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083754/24.

(110093589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Durillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.521.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011083755/12.

(110093955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.



Durillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.521.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011083756/18.

(110093956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Edison Investissements SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 151.773.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083757/10.

(110094549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Endurance Real Estate Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.344.

In the year two thousand eleven, on the eighth of June;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Endurance Real Estate Management Company S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 105344, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 17 th of December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 71 of the 26 th of January 2005,

and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of M ^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 12 th of September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2668 of the 21 st of November 2007.

The Meeting is presided by Mr David BENHAMOU, private employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Françoise de JONGH, private employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, who is also elected as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1. Transfer of the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée;
- 2. Subsequent amendment of the first sentence of article 4 of the articles of association;
- 3. Miscellaneous.



- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 4 of the articles of association as follows:

" Art. 4. (first sentence). The registered office of the Management Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Endurance Real Estate Management Company S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105344, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 71 du 26 janvier 2005,

et dont les statuts ont été modifies pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2668 du 21 novembre 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David BENHAMOU, employé privé, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Françoise de JONGH, employée privée, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, qui est également scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée;
- 2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des statuts;
- 3. Divers.



- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 comme suit:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social de la Société de Gestion est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, F. de JONGH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083758/112.

(110093584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

European Seafood 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2011083760/10.

(110093558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Endurance Real Estate Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 juin 2011. Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Notaire

Référence de publication: 2011083759/14.

(110093607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Ecogarden OG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 63, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 126.961.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083761/10.

(110094095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Endurance HC Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011083775/14.

(110093570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Ecotranslux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 153.676.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083762/10.

(110094223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Endurance HC Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Capellen, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.024.

In the year two thousand eleven, on the eighth of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPFARED.

The private limited liability company "ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET Sà r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 120651,

here represented by Mr David BENHAMOU, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:



- That the private limited liability company "ENDURANCE HC DELTA S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 136024, has been incorporated by deed of M ^e Henri HELLINCKX, notary then residing in Luxembourg, on the 23 rd of January 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 558 of the 5 th of March 2008;
- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association as follows:

" Art. 2. (first sentence). The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

Second resolution

Following the transfer of the registered office of the Sole Partner, it is decided to amend said address at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg as indicated here before.

Third resolution

The Partners decide to cancel the Articles 17 and 18 and to renumber the Articles of Incorporations from 1 to 21.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120651,

ici représentée par Monsieur David BENHAMOU, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ³ne varietur´ par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE HC DELTA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136024, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 5 mars 2008,
- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 comme suit:

" Art. 2. (première phrase). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."



Deuxième résolution

Suite au transfert du siège social de l'Associé Unique, il est décidé de modifier ladite adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme indiqué ci-avant.

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer les articles 17 et 18 et de renuméroter les statuts de 1 à 21.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26878. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083776/88.

(110093963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Edilco SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 102.676.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083763/10.

(110094608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Edmarosa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 5A, rue des Résidences.

R.C.S. Luxembourg B 55.480.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083764/10.

(110094572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Empe Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 147.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083770/10.

(110094178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.



Endurance HC Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Capellen, 42, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 136.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011083777/14.

(110093999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011083779/14.

(110093734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

ICON Commercial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.507.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juin 2011

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz, de son mandat de gérant de la Société.

A cette même date, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Stephen John Kelly, Administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1964 à Liverpool (Royaume-Uni), résidant à Old Mill Road, Pereybere, GPO Box 244, Mauritius en tant que nouveau gérant de la Société

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011083863/14.

(110094158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Elivera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Elivera S.A.

Signature

Référence de publication: 2011083767/12.

(110093894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck